CONTRAT DE SAILLIE

RUSSEL II

SAISON DE MONTE 2012

CONDITIONS DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS PAR GESTATION

En I.A.R. ou I.A.P. selon disponibilité au Haras de Couvains :

☞ ***Réservation***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissée à la réservation.
☞ ***Solde***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissé le 01/10/2012 si jument pleine.

OU

En I.A.R. ou I.A.P. selon disponibilité dans les centres agréés en France, en accord avec le vendeur :

☞ ***Réservation***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissée à la réservation.
+ *Frais techniques*	160,50 € TTC*	(**150 € HT** + 10,50 € de TVA), encaissés à la réservation.
☞ ***Solde***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissé le 01/10/2012 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et solde. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2012 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.
Dans les centres, 3 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de trois chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.
* : Les tarifs sont établis sur la base HT et les prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre, soit 7%.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- ☞ Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Couvains, un contrat pour la saison 2012 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Couvains avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Couvains**.
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain par papier ou par Internet à SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues au Haras de Couvains et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation, de préférence au *Duvaxyn*). Si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le **montant total de la saillie** encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir** valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire. [** réservation / solde, hors frais techniques de 300 € HT]

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom) ……..……..…….....
Adresse ...……..……...
Tél : ...…… Fax : ……...…… Email : ….…….....
Déclare souscrire une saillie de RUSSEL II pour la saison de monte 2012 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ……...……..……..……...
N°SIRE ……..…….. Date de Naissance ...…….……...…….....
Qui sera inséminée : ☐ au Haras de Couvains.
☐ au centre de …….……..……...……
Adresse du centre : ……..……..……...…….....
Tél : ...…… Fax : ……...…… Email : ….…….....
Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : …..../..…./……..
Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur : ……...……

Fait à ……..…. , le …….…… .

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et Approuvé »

Signataire de la Charte
www.asep.biz

Exemplaire Vendeur

S.C.E.A. LEVALLOIS Richard – HARAS DE COUVAINS – 50680 COUVAINS – FRANCE
Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49
Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com

CONTRAT DE SAILLIE

RUSSEL II

SAISON DE MONTE 2012

CONDITIONS DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS PAR GESTATION

En I.A.R. ou I.A.P. selon disponibilité au Haras de Couvains :

☞ ***Réservation***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissée à la réservation.
☞ ***Solde***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissé le 01/10/2012 si jument pleine.

OU

En I.A.R. ou I.A.P. selon disponibilité dans les centres agréés en France, en accord avec le vendeur :

☞ ***Réservation***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissée à la réservation.
+ *Frais techniques*	160,50 € TTC*	(**150 € HT** + 10,50 € de TVA), encaissés à la réservation.
☞ ***Solde***	642,00 € TTC*	(**600 € HT** + 42 € de TVA), encaissé le 01/10/2012 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et solde. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2012 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.
Dans les centres, 3 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de trois chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.
* : Les tarifs sont établis sur la base HT et les prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre, soit 7%.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- ☞ Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Couvains, un contrat pour la saison 2012 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Couvains avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Couvains**.
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain par papier ou par Internet à SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues au Haras de Couvains et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation, de préférence au *Duvaxyn*). Si la jument reste vide ou avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le **montant total de la saillie** encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir** valable pour l'une de vos juments sur un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire. [** réservation / solde, hors frais techniques de 300 € HT]

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom) ……..……..…….....
Adresse ...……..……...
Tél : ...…… Fax : ……...…… Email : ….…….....
Déclare souscrire une saillie de RUSSEL II pour la saison de monte 2012 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ……...……..……..……...
N°SIRE ……..…….. Date de Naissance ...…….……...…….....
Qui sera inséminée : ☐ au Haras de Couvains.
☐ au centre de …….……..……...……
Adresse du centre : ……..……..……...…….....
Tél : ...…… Fax : ……...…… Email : ….…….....
Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : …..../..…./……..
Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur : ……...……

Fait à ……..…. , le …….…… .

L'acheteur Porter la mention *« Lu et Approuvé »* Le vendeur

Signataire de la Charte
www.asep.biz

Exemplaire Acheteur

S.C.E.A. LEVALLOIS Richard – HARAS DE COUVAINS – 50680 COUVAINS – FRANCE
Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49
Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com